

Le chevalier Grenier, *la Belle-Poule* à Manille.

Le 29 octobre 1773 - Ternay et Maillart au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/33, f°135.

Au Port-Louis de l'Isle de France le 19 octobre 1773

n°82

Monseigneur,

Dans le voyage qui fut fait du temps de MM. Desroches et Poivre pour l'expédition relative à l'introduction dans ces îles des plants de géofle et de muscade, M. Provost, commissaire de la Marine, laissa à un négociant espagnol à Manille une grande quantité de marchandises appartenant au roi, et évaluées environ 60 mille piastres (sur lesquelles le Sr Solano a remis dans le temps environ 15.000 piastres à M. Provost) pour en faire la vente et en remettre le produit à l'Isle de France.

Le navire *l'Heureux*, commandé par le Sr Lefer s'étant expédié d'ici longtemps après pour Manille, M. Poivre donna ordre à ce capitaine de rapporter le produit du restant de ces marchandises évalué par conséquent à environ 45.000 piastres. Arrivé à Manille, il les trouva encore pour la plupart dans les magasins du Sr Salano, négociant espagnol, et comme dans les instructions que lui avait données M. Poivre, il n'était pas autorisé à les rapporter en nature, il ne put prendre sur lui de les embarquer.

Le Sr Lefer, à son arrivée dans cette colonie, nous a rendu compte de l'état de cette affaire, telle que nous avons l'honneur de vous l'expliquer. En conséquence nous avons cherché les moyens de la terminer définitivement, et nous avons pris le parti d'expédier pour Manille la frégate du Roi *la Belle-Poule* commandée par M. le Ch. Grenier. M. Maillart a embarqué le Sr Hiriard, cadet auquel il a donné tous les pouvoirs et instructions nécessaires pour terminer avec le Sr Solano, régler tout compte définitif et donner décharge à ce négociant. Cet intendant a à cet égard prévu tous les cas, afin que cette affaire se termine de façon ou d'autre. La frégate rapportera ici les effets propres au service qu'elle pourra [illisible : acquérir] avec le produit de ces marchandises qui toutes sont de luxe et fort inutiles ici.

Comme il pourrait se faire qu'on ne trouvât pas à placer à Manille même les fonds du Roi avantageusement, nous avons autorisé dans les instructions M. Grenier à aller à Gao pour y prendre les Noirs que M. Hiriard pourrait y traiter. Au surplus nous nous en sommes remis à ces messieurs pour concerter dans tous les cas ce qu'il y aura de plus avantageux pour le service et les intérêts de Sa Majesté.

Cette frégate ne sera de retour ici que le 15 d'avril de l'année prochaine, et par ce moyen ne sera pas exposée dans notre rade aux événements de la saison critique dans laquelle nous allons entrer.

Nous aurons à son retour l'honneur de vous rendre compte de ce qui aura résulté de ce voyage.

Nous sommes avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Le chevalier de Ternay

Maillat-Dumesle

* * *